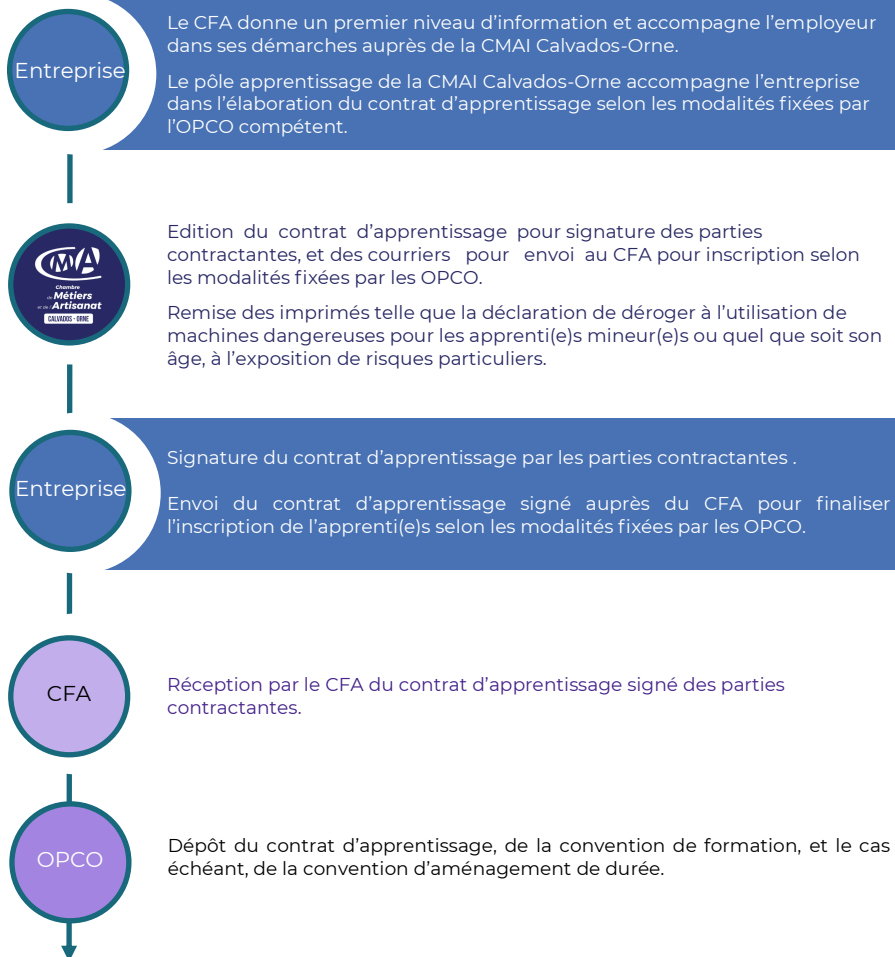


Par délégation du chef d'entreprise, le pôle apprentissage de la CMAI Calvados - Orne élabore en collaboration avec le CFA d'accueil, le contrat d'apprentissage et accompagne jusqu'au dépôt auprès de l'OPCO.

En amont, le CFA d'accueil élabore la convention de formation suite au positionnement du futur(e) apprenti(e).



Ce qui change au 1^{er} janvier 2020 :

(Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel)

L'enregistrement des contrats d'apprentissage auprès des chambres consulaires est remplacé par un dépôt auprès de votre OPCO référent.